

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

## Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le treize mars, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 8 Présents : 5 Votants : 5	<b>Date de convocation :</b> 27 février 2025  <b>Référence :</b> 04_CS_13_03_25
--	---

**Délégués TITULAIRES présents :** M. SALLES Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme, Mme QUINTON Amalia, M. SCHAAL Philippe,

**Délégués TITULAIRES excusés :** M. ONDET Jean-Michel

**Délégués TITULAIRES absents :** M. RAYMOND Vincent, Mme VESSIERE Martine

**N°04\_CS\_13\_03\_25****Objet : Adoption du compte de gestion 2024 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 à L. 2312-4 et L2313-1 et suivants,

**Le Président** informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur Denis LOYE, Comptable public en poste au Service de Gestion Comptable Clermont et Amendes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat.

**Le Président** précise que Monsieur Denis LOYE a transmis au conseil syndical son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

**Considérant** l'identité en valeur des écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Monsieur Denis LOYE,

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**D'ADOPTER** le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2024, qui concerne l'Assainissement Non Collectif et dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le **13 mars 2025**,

Le Président,  
Maurice DESCHAMPS



Le secrétaire de séance,  
MACIAN Aurélio